



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20200928-BUR-AG-20-022-
DE
Date de télétransmission : 30/09/2020
Date de réception préfecture : 30/09/2020

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 28 septembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché N°20004DDCS – Marché de capture, transport des animaux errants vers le site de fourrière et ramassage des cadavres d'animaux trouvés sur la voie publique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre 2020 à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc Technologique, ZAE d'Erbajolo sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGO, Jean-Jacques PADOVANI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Pierre SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI.

POUVOIRS : -

ABSENTS : Marie-Hélène PADOVANI, Guy ARMANET, Gilles SIMEONI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution du marché N°20004DDCS – Marché de capture, transport des animaux errants vers le site de fourrière et ramassage des cadavres d'animaux trouvés sur la voie publique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Considérant la compétence Construction, entretien et gestion d'une fourrière d'animaux ;

Considérant le projet de la Communauté d'Agglomération de Bastia de construire une fourrière sur son territoire ;

Considérant la nécessité de gérer la divagation de la population canine sur la voie publique du territoire communautaire dans l'attente de la réalisation dudit projet ;

Considérant la mission de capture des chiens en divagation ;

Vu la consultation lancée le 15 juillet 2020 ;

Vu le rapport d'analyse des offres et son annexe, présentés ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

La procédure engagée pour l'attribution du marché N°20004DDDCS, Marché de capture, transport des animaux errants vers le site de fourrière et ramassage des cadavres d'animaux trouvés sur la voie publique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

ATTRIBUE

Le marché correspondant à la SAS Des Belles d'Antan-Lieu-dit « Chioso di Pinetu » Pineto - 20 290 Lucciana pour un montant de onze mille quatre cents euros hors taxe (11 400 €HT), sur la base d'un prix unitaire de 190 € / animal et pour une durée de 1 an renouvelable une fois ;

Bureau du 28 septembre 2020

OBJET : Attribution du marché N°20004DDCS – Marché de capture, transport des animaux errants vers le site de fourrière et ramassage des cadavres d'animaux trouvés sur la voie publique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Président de la
Communauté d'Agglomération de Bastia

U Presidente
Louis POZZO DI BORGO



Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 30 SEP. 2020
et publication ou notification
du 30 SEP. 2020
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOCHRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification